



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
du Morbihan
Délégation à la mer et au littoral
Service activités maritimes

DECLARATION DE TRANSPORT DE PERSONNEL SPECIAL*

Je soussigné : (nom, prénom) :
Armateur – Patron du navire (nom du navire) :
Immatriculé sous le n° :
Genre de navigation (et type de pêche, le cas échéant) :
Permis de navigation valable jusqu'au :

Déclare embarquer

DEPART : Port Date Heure
RETOUR : Port Date Heure

ZONE FREQUENTEE :

Sous ma responsabilité, les personnes suivantes :

NOM	PRENOM	AGE	SEXE

Je certifie :

- que le permis de navigation du navire est en cours de validité ;
- que le nombre total de personnes embarquées (équipage + personnel spécial) n'excède pas celui figurant sur le permis de navigation ;
- que le nombre total de personnel spécial n'excède pas celui figurant sur le permis de navigation ;
- être à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- que l'équipage satisfait aux conditions pour exercer la profession de marin telles que prévues par le code des transports (art. L5521-1 et suivants) ainsi qu'à la décision d'effectif du navire ;
- qu'une instruction sur le maniement des équipements de sauvetage et sur les actions à mener en cas de sinistre systématique sera effectuée avant le départ ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque observateur ;
- que le(s) passager(s) ne participeront pas à l'exploitation du navire, sous peine de constituer un cas de travail dissimulé, délit passible de sanctions pénales accompagnées de sanctions administratives.

Fait à le

Signature :

En quatre exemplaires dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux affaires maritimes
- 1 pour dépôt avant départ au cross concerné (CROSS-Etel@developpement-durable.gouv.fr)
- 1 détenu par l'armateur ou son représentant à terre
- 1 détenu à bord

* cf verso

Personnel spécial : toutes les personnes qui ne sont **ni des passagers**, ni des membres d'équipage, ni des enfants de moins d'un an et qui sont transportées à bord en raison des fonctions spéciales du navire ou des activités spéciales exercées à son bord.

Exemples :

- les observateurs (fonctionnaires, scientifiques, membres des organisations professionnelles, plongeurs, techniciens embarqués pour la maintenance du navire)
- les journalistes ou photographes
- les chercheurs
- les interprètes